

AVANT-PROPOS

Vu le caractère crucial des enjeux environnementaux auxquels notre monde fait face, le sujet de cet ouvrage consacré au droit humain à un environnement sain en droit international est non seulement d'un grand intérêt intrinsèque mais aussi d'une remarquable pertinence juridique. Si certains des aspects couverts sont pour ainsi dire intemporels, voire récurrents dans la doctrine (les éléments de la coutume, par exemple), cet ouvrage de Touwendé Roland Ouédraogo présente à mon avis la grande originalité de mettre ces éléments en relation avec des enjeux spécifiquement environnementaux. Un deuxième facteur d'originalité, qui apparaîtra vite aux lecteurs de cet ouvrage, est que cet exercice novateur se fait spécifiquement à partir du contexte africain. En mettant en lumière la double dimension (substantive et procédurale) du droit humain à un environnement sain, Touwendé Roland Ouédraogo apporte dans cet ouvrage une contribution substantive importante au droit international des droits humains.

Dans cet ouvrage écrit avec autant de limpidité que d'élégance, T. Roland Ouédraogo relève un double défi : celui évidemment de maîtriser son cadre conceptuel (celui de la coutume), mais également d'appliquer systématiquement et méthodiquement ce cadre à une documentation éparse et difficile d'accès, constituée de documents de diverses natures. Méthodologiquement, ce défi est relevé avec grand brio.

T. Roland Ouédraogo s'attache d'abord à approfondir son cadre théorique et conceptuel, notamment en s'attardant à l'élément fondamental qu'est la coutume en droit international. Il ne s'agit évidemment pas ici de revisiter la notion même de coutume, ce qui serait l'objet d'un autre livre, mais de situer l'ouvrage parmi les approches de la coutume qui existent dans la doctrine actuelle et au sein de la jurisprudence. Ce chapitre très fouillé sur le plan doctrinal témoigne d'une solide maîtrise des tenants et aboutissants de cette source du droit international.

T. Roland Ouédraogo examine ensuite les sources matérielles et formelles du droit humain à un environnement sain en Afrique. En établissant des liens avec de nouveaux courants critiques de

l'anthropocentrisme, M. Ouédraogo montre sa capacité à s'émanciper d'une approche strictement positiviste. L'examen des sources formelles proprement africaines me paraît particulièrement perspicace, notamment celui de la jurisprudence de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, et celui des textes constitutionnels africains. M. Ouédraogo sait mettre en lumière un élément central de sa démonstration, soit la double dimension (substantive et procédurale) du droit humain à un environnement sain.

La suite de l'ouvrage, qui est consacrée à l'analyse de la pratique et de l'*opinio juris* des États africains en matière de droit à un environnement sain, constitue une partie-charnière, car cela est crucial pour l'analyse subséquente. On ne peut qu'être admiratif devant l'ampleur de la documentation mobilisée par Touwendé Roland Ouédraogo dans cette partie, dans laquelle la pratique exécutive, législative et judiciaire d'un grand nombre d'États africains est considérée de manière approfondie mais aussi critique, comme en témoignent les remarques de l'auteur sur une pratique judiciaire qu'il n'hésite pas à qualifier d'indigente parfois.

La dernière partie de l'ouvrage boucle la boucle en qualifiant juridiquement, à l'aune de la grille d'analyse de la coutume exposée précédemment, les données dont la précédente partie a fait état. Cette dernière partie permet à Touwendé Roland Ouédraogo de démontrer l'existence d'une coutume africaine consacrant l'existence d'un droit humain à un environnement sain. L'auteur fait bien ressortir la prise de conscience écologique qui a contribué à l'émergence de ce droit. Toutefois, cette partie va beaucoup plus loin que cette démonstration très méthodique. En effet, Touwendé Roland Ouédraogo y détaille aussi, et c'est selon moi une contribution doctrinale importante, le contenu normatif de ce droit. À la fois individuel et collectif, le droit humain à un environnement sain comprend des dimensions qui sont à la fois substantives et procédurales. M. Ouédraogo les décrit admirablement. La définition du droit humain à un environnement sain qu'il propose, hautement synthétique, a de fortes chances d'acquiescer une valeur doctrinale.

En internationaliste éminent, M. Ouédraogo s'interroge en dernier lieu sur la portée de cette coutume africaine au regard du droit international général. La relation avec d'autres sources du droit international (traités, actes unilatéraux) est discutée d'une manière qui admet non seulement l'autonomie de la coutume par rapport aux traités, mais aussi la possibilité que la coutume soit le point de départ d'une

codification conventionnelle de ce droit. Ultimement, les passages prospectifs que M. Ouédraogo consacre aux voies de passage de la coutume africaine vers le droit international général élargissent la portée de l'ouvrage et lui donnent encore davantage d'envergure.

Bref, le lecteur est ici devant un ouvrage qui, solidement ancré dans les courants actuels du droit international, et à travers une perspective résolument africaine, constitue une contribution majeure à l'émergence d'un droit humain à un environnement sain.

Pierre Bosset
Professeur de droit public
Université du Québec, Montréal